



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 26211

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conséquences sanitaires de l'entrée sur le territoire français de volailles ayant subi un traitement de désinfection chimique. La Commission européenne a en effet annoncé, le 28 mai dernier après 11 ans d'application, la levée prochaine de l'interdiction d'importation de volailles désinfectées au chlore, tel que cela se pratique aux États-Unis d'Amérique par exemple. Si cette décision venait à prendre effet, elle irait à l'encontre de notre politique de santé publique et de notre système de santé. Cette annonce s'est accompagnée, à ce titre, de vives inquiétudes de la part des producteurs qui craignent une méfiance à l'égard de l'ensemble de la filière, comme cela a pu se produire à l'occasion de la crise de la grippe aviaire par exemple. Ces inquiétudes sont également partagées par de nombreux consommateurs désireux de faire entendre leurs préoccupations et soucieux de maintenir les valeurs de notre système de santé. Par ailleurs, il semblerait qu'aucune étude approfondie n'ait encore été menée pour déterminer les risques sur la santé humaine de l'utilisation de substances antimicrobiennes pour décontaminer les volailles. En conséquence, elle souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de garantir la sécurité alimentaire.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26211

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5584

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)